Loi modifiant la loi 13445 du 30 octobre 2025 modifiant la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) (13709)

du 31 octobre 2025

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi 13445 du 30 octobre 2025 modifiant la loi sur l'inspection et les relations du travail est modifiée comme suit :

Art. 39J, lettre d (abrogée)

Art. 2 Clause d'urgence

L'urgence est déclarée.